

## Nouveaux audits

### *Les horaires disciplinaires remis en cause*

### *La déréglementation généralisée*

Dans la série des audits lancés par le ministère du budget, viennent de paraître ceux sur les « grilles horaires des enseignements » au lycée général et technologique d'une part et au collège d'autre part. Baisse des horaires disciplinaires, annualisation, autonomie des établissements, déréglementation, pouvoir accru des chefs d'établissement sur la pédagogie, etc. : le socle et l'école à plusieurs vitesses sont lancés !

#### **Dès la présentation, le second cycle est affublé de tous les maux:**

- un horaire élèves de travail hebdomadaire lourd
- un coût par élève trop élevé
- des performances moyennes
- un système trop rigide qui serait un frein à l'innovation pédagogique

#### **D'où des objectifs clairs assignés aux audits :**

Par exemple en collège « *Repérer les leviers sur lesquels agir pour alléger l'horaire hebdomadaire obligatoire de formation du collégien ; permettre une organisation différente de la semaine du collégien (annualisation, modules...) et l'expression de l'autonomie pédagogique de l'établissement, ...* » ... « *organiser les enseignements dans le cadre de la mise en place du socle commun...* »

En lycée : « *repérer les leviers permettant d'agir sur l'horaire global de formation du lycéen et en évaluer les conséquences pédagogiques et financières ; permettre une organisation différente de la semaine du lycéen et l'expression de l'autonomie pédagogique de l'établissement ; dégager les marges de manoeuvre financières...* »

#### **Soyons rassurés, les conclusions des audits correspondent aux objectifs affichés !**

##### **Extraits des synthèses des propositions des deux audits :**

- « *promouvoir un dialogue de gestion qui encourage la performance pédagogique et budgétaire...* »
- « *contractualiser les objectifs et les moyens* »
- « *conforter le chef d'établissement* »
- « *des mesures peuvent être prises dès la rentrée 2007 pour réduire les coûts des enseignements et financer la loi d'orientation* » (loi Fillon)
- « *réussir l'application de la loi : allouer les moyens aux académies et aux établissements en fonction de leurs objectifs et mettre en place à brève échéance une première liste d'indicateurs et une procédure d'évaluation...* »

La conclusion savoureuse de la synthèse de l'audit collège est significative de l'objectif réellement poursuivi : « *A l'idée que l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement passe nécessairement par une augmentation de moyens, doit se substituer l'idée qu'on peut faire mieux en faisant différemment* »

L'objectif central, même si les audits sont parés d'éléments pédagogiques, est bien de faire des économies. C'est d'ailleurs bien le ministère du budget qui pilote.

#### **Une réduction importante des horaires disciplinaires !**

Les principales propositions reposent sur une diminution des heures accordées aux disciplines (20% en collèges et 15 à 20% en lycée). Les moyens ainsi récupérés restent à la disposition des académies et des établissements en moyens « non affectés » avec l'argument de la souplesse pour « *bâtir des offres adaptées aux besoins des élèves et donner un sens aux projets des établissements* ». Les horaires élèves ne seraient plus définis de manière hebdomadaire mais annuellement et même biannuellement pour les classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> (cycle central du collège).

**Pour l'EPS** l'horaire disciplinaire serait de 130h/année en 6<sup>ème</sup>, 180h en cycle central et 90h en 3<sup>ème</sup>. Ce qui équivaut à environ 3h40 au lieu de 4h actuellement en 6<sup>ème</sup> et 2h30 dans les autres classes au lieu de 3h. C'est là une réduction intolérable de notre horaire disciplinaire. En effet, l'EPS ne récupérera quasiment rien dans les moyens horaires laissés à la disposition des établissements. Ces derniers seront utilisés principalement pour la mise en place du socle, des PPRE, pour le soutien dans les disciplines considérées comme « fondamentales », dispositifs dérogatoires, etc. De plus, tout laisse à penser que les « plus » actuels de l'EPS obtenus dans certains établissements (soutien natation, 3 profs pour deux classes en APPN, ...) seraient financés comme expérience

pédagogique dans le volant dégage par la baisse horaire et non comme actuellement par dotation supplémentaire. Et quid des sections sportives ?

En lycées : l'horaire de l'EPS obligatoire d'EPS ne bougerait pas mais serait annualisé (70h par an, donc l'équivalent de 2h semaine). Il était difficile de descendre plus bas et de maintenir la crédibilité de l'enseignement avec les déplacements, le temps des vestiaires, de l'installation – rangement du matériel. Ce qui est en danger, ce sont les options puisque l'audit insiste sur la nécessité de réduire de manière importante celles-ci, laissant les choix aux établissements.

De plus, la volonté forcenée de récupérer des moyens risque bien d'aboutir à ce que ce volant d'heures « non affectées » subisse très rapidement le sort des heures récupérées lors des précédentes opérations de réductions d'horaires pour mise en place d'expériences diverses (modules, parcours diversifiés et autres IDD, ...) : elles ont disparu progressivement de la dotation. Dernière en date, l'heure non affectée en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, devenue cette année une demi heure pour financer les collèges ambition-réussite !

### **Cette réduction de l'offre de formation dans notre discipline n'est pas admissible**

L'EPS est fondamentale pour la formation équilibrée, complète de tous les jeunes, pour un équilibre des rythmes scolaire, pour l'alternance sur la semaine des formes d'activités d'apprentissage, pour l'accès des jeunes à une culture diversifiée et riche, pour leur santé, etc.

Une telle réduction aboutirait à un assèchement des besoins en recrutements au CAPEPS pour des années. Ce seraient des milliers de postes que le ministère pourrait ainsi récupérer, au détriment des jeunes en formation !

L'annualisation des horaires des élèves permet de camoufler la baisse hebdomadaire (par ex. les enseignements artistiques descendraient sous la barre de l'heure hebdomadaire avec 60h annuelles pour musique et arts plastiques !) ; mais la logique fondamentale, c'est bien de commencer par l'annualisation des horaires élèves pour aller vers celle des services des enseignants, pour plus de flexibilité du système.

### **Nous contestons les attendus développés :**

#### ***Non au moins d'école***

Les horaires des élèves, en particulier des collégiens, ne sont pas trop lourds ; ils se situent d'ailleurs dans la moyenne européenne. Les enfants des milieux culturels favorisés multiplient, en dehors de l'école, les heures d'activités sportives et culturelles, parfois les cours particuliers, quand ceux des milieux défavorisés sont dans la rue ou devant la télé ! Moins d'école, c'est plus d'inégalité sociale.

Ce que nous revendiquons c'est « plus d'école mais mieux d'école ». Un collège et un lycée avec un équilibre et une variété et une alternance sur la journée et la semaine de disciplines, de formes d'apprentissages, avec des lieux de vie et de travail agréables, avec des équipes éducatives étoffées, avec aide aux devoirs, accès à des activités sportives et culturelles. Bref des établissements où il ferait bon apprendre !

#### ***L'investissement dans le système éducatif n'est pas excessif.***

Un rapport du haut conseil de l'évaluation de l'école de 2003 estimait que « *les comparaisons de coût moyen par élève entre les pays doivent être prises avec précaution* » !

Avec des dépenses publiques pour l'éducation à hauteur de 5,7 % de son PIB (2001), la France est dans la moyenne des pays européens (plus de 7% au Danemark ou en Suède).

#### ***La France n'a pas à rougir des performances des élèves du second degré.***

Les chiffres publiés dans le cœur de l'audit contredisent l'affirmation de faiblesse des « performances » de notre système éducatif : les jeunes français de 15 ans sont au dessus de la moyenne de ceux de l'OCDE pour les cultures mathématiques et scientifiques et pour la compréhension de l'écrit. Ils sont par contre en dessous en LV.

Il est à noter que les audits sortent alors qu'est menée une campagne médiatique considérable sur ce thème de l'échec du service public d'éducation qui « fabriquerait des crétins » pour reprendre le titre d'un « auteur » très prisé par les médias.

Si nous considérons que le système éducatif français ne va pas si mal, pour autant nous sommes conscients de ses faiblesses : par exemple, un nombre trop important d'élèves sortent sans qualification et nous faisons avec les autres syndicats de la FSU, des propositions pour lutter contre l'échec. Ce sera un des axes du prochain congrès fédéral.

### **Innover : oui ; déréglementer : non**

Les audits disent vouloir dégager du temps dans les établissements, augmenter leur autonomie, casser des rigidités, ... pour développer l'innovation pédagogique. Nous souscrivons à la volonté d'innovation, mais celle-ci ne nécessite pas la déréglementation programmée dans les audits : accroissement du rôle des chefs d'établissements, moyens attribués non plus en fonction des besoins mais en fonction des objectifs, contractualisation, projets de performance, mise en concurrence de fait des établissements, des disciplines et des collègues entre eux, méritocratie, annualisation des horaires et des services, ... C'est en effet la porte ouverte au développement d'une scolarité à plusieurs vitesses, d'autant que sont reprises dans les audits des formules que nous avons déjà condamnées dans le rapport Thélot et la loi Fillon, sur la réussite de chacun en fonction de ses aptitudes et de ses talents supposés, ce qui aboutit à instaurer des groupes de compétences dans les enseignements au lieu de groupes hétérogènes, à valoriser l'aide à l'individu et à dévaloriser l'intérêt du groupe classe. Nulle part dans ces audits n'apparaît l'idée de donner plus à des établissements en fonction de leur public, de leur situation dans des quartiers difficiles, ... Les auteurs renvoient à l'autonomie des établissements, à leur gestion des moyens disponibles et à leur capacité d'innovation. Est sous-entendu que si ces établissements ne réussissent pas à résoudre les difficultés scolaires des jeunes qui leur sont confiés, ce sera leur faute (ou/et celle des familles et des jeunes).

Pour nous, souplesse, innovation, expérimentation sont nécessaires mais ne sauraient être mises en place sur la base d'une restriction des horaires disciplinaires.

### **A propos de quelques développements contenus dans les audits**

Les deux audits sont articulés de la même façon, avec une partie constat, une partie propositions, les premières remarques du ministère et les annexes.

**Certains constats sont contestables** parce qu'ils relèvent d'analyses tronquées. Il en est ainsi d'un tableau commenté faisant état d'une variation de la masse indiciaire des professeurs d'EPS en collèges de +67,78% entre 1995 et 2005 par un passage d'équivalents temps pleins de 10 717 à 18 695 ! De là à reprendre la fable des « excédents en EPS », il n'y a qu'un pas. Cette évolution du corps est en fait liée aux effets conjugués de la création de la 4<sup>ème</sup> heure en 6<sup>ème</sup>, de l'extinction progressive du corps des CE (- 2423 ETP) et de la disparition de celui des AE (de 7503 à 307 toutes disciplines)

**Mais bon nombre des constats peuvent être partagés, même si les solutions préconisées ne correspondent pas à celles que nous faisons ! :**

- « *l'accueil d'une proportion importante et quasiment constante d'élèves qui à leur entrée au collège, ne maîtrisent pas les compétences de base indispensables à la poursuite d'études* ».
- Le trop grand nombre d'élèves sortant du système éducatif sans qualification.
- Le taux de redoublements trop élevé.
- Le travail personnel des lycéens : « *aujourd'hui peu encadré ou structuré, très sensible à l'environnement socio-économique de l'élève, il creuse l'écart au détriment des plus défavorisés* ». Cela devrait amener les rédacteurs à reprendre notre proposition de « plus de temps passé au lycée, mais différemment », alors que pour eux, ce temps prévu pour le travail personnel aboutit à réduire le temps d'enseignement disciplinaire ou d'option.
- Le rappel que « *depuis deux siècles, l'offre éducative est organisée de façon centralisée, (...) cette organisation engendre une définition précise des fonctions, rôles et compétences de chacun en fonction de règles écrites et précises. (...) Cette organisation est justifiée par la nécessité de la plus grande universalité possible des règles à l'échelon de l'Etat nation, fondant ainsi une égalité de traitement et une égalité d'accès de tous à l'éducation* ». Comment comprendre alors que les rédacteurs proposent un système décentralisé, sauf à penser que serait abandonné l'objectif d'égalité de tous devant l'éducation ?
- Jusqu'alors, l'organisation du système « *est associée à une large autonomie individuelle et collective des enseignants, fondée sur leur expertise et sur leurs savoirs professionnels* » et les auteurs considèrent que le nouveau système préconisé « *se traduit par l'érosion de l'autonomie professionnelle et individuelle des enseignants au travers du renforcement du rôle des chefs d'établissements et des incitations à la coordination pédagogique et au travail en équipe* ». L'expérience de l'EPS montre que le travail en équipe, la coordination pédagogique ne sont pas un frein à l'autonomie pédagogique des enseignants, mais il n'en est pas de même d'un pouvoir accru des chefs d'établissements sur le terrain pédagogique ou d'un établissement autonome qui imposerait des innovations non partagées par les enseignants !

- La contestation de l'indicateur qu'est le taux de réussite au brevet qui « *doit être pris avec prudence compte tenu du poids du contrôle continu dans le résultat final et l'absence d'homogénéité dans la notation* ». Les rédacteurs, à juste titre, contestent l'évaluation par le local, sans normes nationales, ... mais proposent d'en rajouter sur la localisation au nom de la primauté de l'autonomie des établissements !
- Le fait que, en collège, si « *le volume horaire global est resté pratiquement stable, la part des disciplines a été modifiée à plusieurs reprises afin de dégager des marges de manœuvre pour permettre le travail en groupes allégés ou favoriser les parcours diversifiés, les travaux croisés, les itinéraires de découverte ou les dispositifs en alternance* » ... « *La rapidité du rythme de ces changements, l'un chassant l'autre avant même que l'on ait pu mesurer les effets du premier, s'est souvent traduite par un désintérêt de beaucoup d'enseignants et de chefs d'établissement pour les nouveaux dispositifs à mettre en œuvre* ». Il est surprenant de voir que, pourtant, les rédacteurs proposent de nouvelles expérimentations, laissées à l'initiative des établissements, sans véritable analyse des précédentes.
- De même, nous ne contestons pas que la fixation des horaires disciplinaires par semaine puisse aboutir à une certaine rigidité. Mais il y a bien longtemps que des équipes pédagogiques EPS ont fait des choix de souplesse dans les emplois du temps (par ex. 4h au lieu de 3 sur une période pour faire des APPN et 2h seulement à une autre période). Mais il s'agit de choix pédagogiques faits par l'enseignant, l'équipe pédagogique, pas d'une flexibilité subie !

L'enjeu pour le SNEP comme pour les autres syndicats du second degré concernés est bien d'analyser dans ces deux longs textes (85 et 150 pages), les constats et propositions faites et de mettre en avant nos propositions pour le développement du système éducatif, pour la résolution des réels problèmes auxquels il est confronté, en terme de réussite de tous les élèves et d'élévation des qualifications en particulier.

**Serge Chabrol**

### **Quelle prise en compte de ces audits par le ministère ?**

Le Ministère, par un document signé du directeur de la Dgesco et du secrétaire général, fait de premières remarques sur les audits. Il partage visiblement le sens général des propositions (quoi de plus étonnant puisqu'elles correspondent à la commande faite !). Pour autant il est prudent quant à la possibilité de mettre certaines en œuvre. Il considère par exemple que « *l'accroissement de l'autonomie des collèges rendra plus complexe encore la gestion prévisionnelle de la ressource enseignante* » ; que « *la proposition qui consiste à allouer les moyens aux académies et aux établissements en fonction de leurs objectifs et non plus de leurs besoins, nécessite un examen complémentaire* » ; que l'abandon de grilles horaires hebdomadaires « *qui remet en cause le caractère hebdomadaire de l'obligation de service des professeurs, constitue un véritable bouleversement à la fois pédagogique et structurel...* »

Mais interrogé au Conseil Supérieur de l'Education, le 19 octobre, le directeur de la Dgesco a confirmé que le ministère « travaille à la mise en œuvre des audits » !

De belles luttes en perspectives !